

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1038 accordant une permission de vingt et un jours à Daher Houssein.

n° 1038

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 octobre 1948

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro
31 octobre 1948

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vul'a demande du 14 septembre 1948 Daher Houssein, chauffeur au service de sûreté

Vul'avis favorable du chef du service de sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière, pour en jouir à Borama (Somaliland), est accordée à Daher Houssein, chauffeur du service de la sûreté. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du jour de sa parution, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.